



KIOSQUE À MUSIQUE - FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

INFORMATIONS RESPONSABLE LEGAL	INFORMATIONS ENFANT
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Tél :	Année de Naissance :
Courriel :	Ecole :

INSCRIPTION AU COURS SUIVANT* (cocher):

* sous réserve de places disponibles

EVEIL MUSICAL Niveau 1	Nés en 2014/2015	<input type="checkbox"/> mardi 16h15	<input type="checkbox"/> mercredi 16h15			
EVEIL MUSICAL Niveau 2	Nés en 2013/2014	<input type="checkbox"/> mardi 17h15	<input type="checkbox"/> mercredi 17h15			
INITIATION INSTRUMENTS	Nés en 2013 (1)	<input type="checkbox"/> mardi 17h15				
PIANO Niveau 1	Nés en 2012 ou avant	<input type="checkbox"/> lundi 16h15	<input type="checkbox"/> mercredi 15h			
PIANO Niveau 2		<input type="checkbox"/> lundi 17h15	<input type="checkbox"/> mardi 16h15	<input type="checkbox"/> mercredi 16h15	<input type="checkbox"/> jeudi 16h15	
PIANO Niveau 3		<input type="checkbox"/> mercredi 17h15	<input type="checkbox"/> jeudi 17h15			
GITARE Niveau 1	Nés en 2012 ou avant	<input type="checkbox"/> mercredi 16h15	<input type="checkbox"/> jeudi 16h15			
GITARE Niveau 2		<input type="checkbox"/> lundi 16h15	<input type="checkbox"/> mardi 16h15	<input type="checkbox"/> mercredi 15h	<input type="checkbox"/> mercredi 17h15	<input type="checkbox"/> jeudi 17h15
GITARE Niveau 3		<input type="checkbox"/> lundi 17h15	<input type="checkbox"/> mercredi 14h			
SAXOPHONE Niveau 3		<input type="checkbox"/> mercredi 13h				
PRATIQUE VOCALE Enfants	Nés en 2011 ou avant	<input type="checkbox"/> mercredi 14h				

(1) Cours ouvert aux élèves nés en 2013 et ayant déjà suivi le cours d'Eveil Musical Niveau 2

TARIFS ANNUELS 2019-2020

	Eveil musical ou Pratique vocale		Pratique instrumentale		Cumul pratiques instrumentale et vocale	
	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel	Annuel	Trimestriel
Tarif commune	180 Eur	60 Eur	300 Eur	100 Eur	390 Eur	130 Eur
Tarif Hors commune	225 Eur	75 Eur	390 Eur	130 Eur	480 Eur	160 Eur

L'inscription est effective à partir du 16/09/2019 et vaut pour toute l'année scolaire 2019-2020.

Toute année commencée est due. Possibilité de paiement en trois fois pour le règlement par chèque. Les trois chèques doivent être remis ensemble et sont à établir à l'ordre du **Trésor Public**. Le paiement en espèces est limité à 300€.

ADRESSE DE LA RÉSIDENCE PRINCIPALE

N° et Rue :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Je soussigné(e),, majeur ou responsable légal du mineur en cas d'inscription d'un mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

Je confirme avoir pris connaissance du Règlement Intérieur du Kiosque à Musique et l'accepter dans son intégralité.

- Je souhaite être informé(e) par courrier électronique des actualités de la commune de Prévessin-Moëns.
- J'autorise la diffusion de photographies/vidéos de moi-même ou de l'enfant mineur en cas d'inscription d'un enfant mineur, prises dans le cadre des activités musicales (communication municipale et communication par la Fédération des CMR). Cette autorisation est donnée à titre gracieux et est valable pour l'intégralité de l'année scolaire. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos/vidéos respecteront l'anonymat de la personne et ne porteront pas atteinte à sa réputation.

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD) en vigueur depuis le 25 mai 2018, je reconnais être informé(e) que les renseignements fournis dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatisé. Ils seront strictement utilisés par le service Communication-Culture et par la Fédération des CMR, dans le cadre du Kiosque à Musique, de la communication communale et de la communication par la Fédération des CMR. La durée de conservation de ces données n'excédera pas la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, et ce, dans le respect de la réglementation en matière de prescription. Je dispose du droit d'accès et de rectification de ces données en contactant le service Communication-Culture.

Date :

Signature précédée de la mention manuscrite

“ Lu et approuvé, bon pour accord ”

-----Réservé à l'administration-----

PAIEMENT

Montant à régler :

- Espèces pour l'intégralité de l'année (limite 300€)
- 1 chèque pour l'intégralité de l'année : n°
- 3 chèques : n° n° n°